



Comité directeur

Réunion téléphonique – 25 mars 2020

Présidence de M. Albert Gemmrich

Présents : Mme Jocelyne Kuntz, MM. Gérard Cassegrain, Georges Ceccaldi, Michel Gendron, Bruno Herbst, Marc Hoog, Michel Keff, Patrick Leiritz, René Lopez, René Marbach, Joël Muller, Philippe Paulet, Gérard Seitz, Christophe Sollner, Michel Spindler, Ralph Spindler, Jacky Thiébaud, Jean-Marie Thiriet, Bernard Tournegros, Francis Willig.

Assistent : MM. Florent Gosselin (directeur), Patrice Grethen (directeur technique régional), Stéphane Heili (directeur du développement), Matthieu Lombard (coordonnateur des CTRA), Maxime Rinié (responsable des activités sportives), Frédéric Varais (directeur administratif et financier).

Excusés : MM. Guy André, Bernard Gibaru, Jacques Hummer, Daniel Fay, Stéphane Villemin (président de la CRA).

Informations du président

En raison du COVID 19, cette réunion du comité directeur se déroule de façon téléphonique. Le président se réjouit que tous les membres soient en bonne santé et espère que le confinement se passe pour le mieux. Le comité directeur adresse des pensées amicales et des messages de soutien à celles et ceux qui sont touchés par ce virus.

Monsieur Albert Gemmrich revient sur les dernières déclarations du président de la fédération qui ne souhaite pas une saison blanche pour les championnats. La commission régionale des compétitions étudie actuellement tous les scénarii possibles.

Le prélèvement pour les clubs, qui devait être effectué le 27 mars 2020, a été reporté à une date ultérieure, sans qu'elle soit fixée, car on ne peut pas savoir à ce jour ce qui va se passer dans les prochaines semaines.

Le président revient ensuite sur ses messages adressés aux clubs, aux salariés et aux membres de commissions car, même si la période que nous traversons est bien triste, la famille du football continue d'exister et tous doivent continuer à être mobilisés pour notre sport favori.

Situation des salariés

Monsieur Frédéric Varais informe les membres présents de la situation des salariés de la LGEF depuis le 16 mars 2020, date à laquelle les établissements de Champigneulle, Reims et Strasbourg ont fermé leurs portes, après l'accord du CSE lors de sa réunion du 11 mars 2020. Une partie des salariés est en télétravail (28 personnes) et une autre en chômage partiel total ou en garde d'enfants, en arrêt maladie, ou encore en congés. Le nécessaire a été fait auprès de l'Agence de Service de Paiement. Le directeur administratif et financier remercie tous les salariés pour leur attitude, leur réaction et leur réactivité vis-à-vis de cette situation exceptionnelle.

Statuts LGEF (articles 12.1.1 et 12.2)

Monsieur Jean-Marie Thiriet rappelle que l'écriture de nos statuts actuels date de la fusion de nos 3 anciennes ligues, et qu'elle avait suscité de longs débats et de longs travaux avant sa rédaction définitive. Aujourd'hui, suite aux demandes de précisions écrites souhaitées par la fédération, Monsieur Thiriet soumet aux membres du comité directeur la proposition retenue par le groupe de travail chargé de modifier les articles 12.1 et 12.2. et remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour cette réécriture des statuts.

Texte actuel	Nouveau texte proposé
Article 12 - Assemblée Générale 12.1 Composition Les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'équipe senior première est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.	Article 12 - Assemblée Générale 12.1 Composition Les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'équipe senior première est engagée au début de la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération
12.2 Nombre de voix <u>Clubs de Ligue</u> Chaque « club de ligue » dispose d'un nombre de voix déterminé par l'addition des voix attribuées à chacune de ses équipes nationales et régionales (seniors, jeunes, féminines, futsal, football diversifié) ayant terminé leur compétition au terme de la saison précédente, selon le barème suivant : Equipe évoluant en : - Championnat Nationaux masculins : 3 voix - Championnat Régional 1 masculin (R1) : 3 voix - Championnat Régional 2 masculin (R2) : 2 voix - Championnat Régional 3 masculin (R3), et en dessous : 1 voix	12.2 Nombre de voix <u>Clubs de Ligue</u> Chaque « club de ligue » dispose d'un nombre de voix déterminé par l'addition des voix attribuées à chacune de ses équipes nationales et régionales (seniors, jeunes, féminines, futsal, football diversifié) ayant terminé leur compétition au terme de la saison précédente, selon le barème suivant : Equipe évoluant en : – Championnat Nationaux masculins : 3 voix – Championnat Régional 1 masculin (R1) : 3 voix – Championnat Régional 2 masculin (R2) : 2 voix – Championnat Régional 3 masculin (R3), et en dessous : 1 voix



Comité directeur

Réunion téléphonique – 25 mars 2020

Texte actuel (suite)	Nouveau texte proposé (suite)
<ul style="list-style-type: none">- Championnats Nationaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix- Championnats Interrégionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix- Championnats Régionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix	<p>-Championnats Nationaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix</p> <p>-Championnats Interrégionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix</p> <p>-Championnats Régionaux féminins, jeunes, futsal, foot diversifié : 1 voix</p> <p>Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.</p>

Le comité directeur valide à l'unanimité cette proposition qui sera soumise aux clubs à notre prochaine assemblée générale.

Groupements de jeunes

Monsieur Georges Ceccaldi évoque la création d'un groupement de jeunes Alsace/Moselle ayant recueilli l'avis favorable des districts respectifs. Le comité directeur émet un avis favorable et le secrétaire général informera directement par e-mail les clubs concernés par cette décision.

Dématérialisation des licences

Monsieur Maxime Rinié présente la dématérialisation des licences et le souhait de la direction que ce projet soit obligatoire pour l'ensemble de nos clubs dès la prochaine saison.

Cette nouvelle méthode qui concerne les renouvellements et les nouveaux joueurs devrait faciliter le travail des clubs, ainsi que celui du service des licences. Le comité directeur émet un avis favorable.

Dossiers contentieux FFF et dossiers clubs débiteurs

Monsieur Georges Ceccaldi rappelle aux membres du comité directeur les dossiers qui sont encore en instance de jugement au niveau national, et ceux qui ont été traités depuis notre dernière réunion en communiquant les décisions fédérales pour chaque affaire.

En ce qui concerne les clubs débiteurs, le secrétaire général revient sur les décisions déjà évoquées lors de nos comités directeurs des 28/11/2019 et 15 janvier 2020 et de déroulement du processus en cours.

Divers

Monsieur René Lopez s'interroge sur la date du report de la "Journée des bénévoles" et si elle pourra quand même avoir lieu cette saison.

Il rappelle à tous que les propositions de répartition des médailles doivent être transmises prochainement à la commission afin qu'elle puisse prendre des décisions.

Agenda

Comité directeur le mercredi 22 avril 2020 (et non un bureau).

Frédéric Varais,
Directeur administratif et financier